

ANNEXE III

LISTE DES SOUSCRIPTEURS ET REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est constitué par les apports suivants :

- **Madame Ilona RIQUIER**, la somme de CINQ CENTS (500) euros, soit 100 actions de 5,00 euros, entièrement libérées.

Soit au total, la somme de 500 (cinq cents) euros représentant le capital social, divisé en 100 actions de 5,00 euros chacune, entièrement libérées.

Fait à GARENNES-SUR-EURE
Le 17 mai 2025

Ilona RIQUIER

